

**Les pluies et les températures de saison favorisent les levées même si l'on observe parfois des situations encore hétérogènes.**

**Mais l'humidité persistante, et l'absence de gel favorise également l'activité des limaces dans les parcelles où les populations se sont maintenues et les pucerons, potentiellement virulifères, volent dès qu'il y a un rayon de soleil.**

## BLE

### Limaces : les spots à risque se confirment

Les niveaux de population sous pièges, et d'activité sur plantes attaquées, augmentent assez fortement cette semaine. Bien surveiller les situations à risque et les levées hétérogènes notamment afin de vérifier qu'il ne s'agit pas d'attaques de limaces noires.

Aucun antilimaces n'est inoffensif sur les équilibres biologiques qui régulent les populations de ravageurs et surtout sur les vers de terres même si les spécialités les plus problématiques ont été retirées (Mesuroil). Pour lutter de façon raisonnée, poser des pièges, mais plus que le seuil (voir BSV), ils servent surtout à détecter la présence du ravageur et à anticiper les dégâts. On peut être juste au seuil et avoir des dégâts, ou au-delà du seuil et ne pas en avoir par temps sec en dehors de la protection et de l'humidité offerte par les pièges.

En cas d'intervention, privilégier le phosphate ferrique (ex [SLUXX HP](#) 7kg/ha) réputé plus sélectif bien que tout aussi toxique pour les vers de terre, que les solutions à base de métaldéhyde. Son principal intérêt est de ne pas compter dans les IFT en contrant MAE.

ATTENTION : sur très fortes infestations, ce qui compte c'est surtout le nombre de granulés apportés au m<sup>2</sup> car un granulé touché n'est plus appétant ou bien les lombricus les emmènent dans leurs galeries.

Deux solutions apportent plus de 50 granulés / m<sup>2</sup> à la dose homologuée : SluXx HP à 7 kg/ha et [Limagri GR Champ](#) à 7 kg/ha.

(nombre de granulés / m<sup>2</sup> les plus élevés à dose homologuée maximum)

Ex de PRODUIT	Composition		Dose maxi	Granulés / m <sup>2</sup>	Prix / ha
<b>SluXx HP</b>	Phosphate ferrique	3%	7 kg/ha	66	30 €
<b>Limagri GR Champ</b>	Métaldéhyde	5%	7 kg/ha	54	28 €

### Pucerons : continuer le suivi des 10 jours de présence

Les vols se maintiennent, et les parcelles levées sont progressivement colonisées. Dans le réseau BSV aucune parcelle ne présente plus de 10% de pieds touchés, mais pour les parcelles levées et colonisées, le délai de présence pendant plus de 10 jours commence à courir.

Il faut être vigilant à proximité des réservoirs potentiels de pucerons et de virus notamment récolte de maïs grain en cours par exemple. Au moment de la récolte, les pucerons contaminés s'envolent et se posent sur les parcelles proches. En cas de nécessité utiliser par exemple [Cyplan](#)

[500](#) à 0,05L/ha. Ce traitement à un impact moins fort qu'au printemps sur les auxiliaire, mais à n'utiliser que si nécessaire.

## Dés herbages profiter des averse

Les 10 à 15 mm de pluie requis pour appliquer les racinaires sont désormais généralisés. Les ray grass lèvent bien aussi. Dans les parcelles à forte infestation (+ de 40 / m<sup>2</sup>) et présence de résistances aux fop et sulfonylurées, continuer les applications en évitant le stade levée du blé pour sécuriser la sélectivité. Intervenir en pré-levée ou attendre le stade une feuille vraie.

## COLZA

### continuer le suivi altise sur petits colza

Non seulement les applications insecticides ne sont pas toujours efficaces, voire totalement inefficaces (pyrèthres sur populations d'altises résistantes jusqu'à 100%), mais en plus elles détruisent les auxiliaires qui auraient pu réguler les populations. Il faut donc tenter de hiérarchiser les risques et n'intervenir qu'en dernier recours. Sur les gros colzas, le stade de sensibilité aux pucerons est dépassé, et ces colzas supportent mieux les attaques d'altises. Contre intuitivement, l'attention doit donc plutôt se porter sur les colzas en retard même s'ils ne présentent pas les meilleurs potentiels. Un quart des parcelles est encore au stade de sensibilité pucerons (6 feuilles et moins), qui peuvent nécessiter une intervention au-delà de 20% de pieds colonisés. Sur altises, les éclosions ont commencé, mais pour l'instant aucune parcelle du réseau n'est au seuil de nuisibilité fixé à 7 pieds sur 10 avec au moins une galerie de larve. On attend le pic d'éclosion d'ici le 9 novembre (voir simulation BSV). Il faudra observer finement, car au premier stade, les larves ne mesurent que 2 à 3 mm. En dernier recours, les populations étant souvent résistantes aux pyrèthres et ce, jusqu'à 100%, il faut préférer des solutions telles que [Proteus](#) à 0,625 L/ha efficace (en partie) sur altises et sur pucerons. En constatant le choix restreint de solutions chimiques, de surcroît aléatoires, on devine qu'à moyen terme il est plus efficace et moins coûteux de favoriser les processus de régulation naturels.

### **Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 25 octobre 2016 (BSV N°7), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquin, F. Dumoulin, H. Hémerlyck, B. Schmitt, F.Vigneron, S.Wieruszkeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

**La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.**